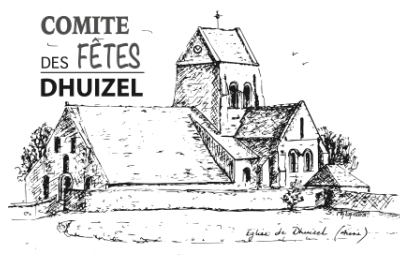


VIDE GRENIER : REGLEMENT INTERIEUR A LIRE ET CONSERVER PAR L'EXPOSANT



ARTICLE 1 : Cette manifestation est organisée par le Comité des Fêtes de Dhuizel. Elle se tiendra à Dhuizel (02220) sur la place Bernard Leroux et rue de la mairie, **de 6h à 18h**.

L'accueil des exposants se fera de 6h à 8h.

ARTICLE 2 : Les emplacements sont attribués par l'organisateur.

Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés, pour leur inscription au registre de la manifestation. Notamment de fournir **une copie recto verso de leur pièce d'identité** et leur adresse actuelle si elle est différente de celle inscrite sur la pièce d'identité.

Les participants seront inscrits sur un registre d'exposants rempli par les organisateurs qui sera transmis à la Préfecture de l'Aisne dès la fin de la manifestation.

Le prix pour les particuliers est de 1 € par mètre linéaire et 2€ pour les professionnels.

De plus, l'exposant atteste ne pas faire plus de 2 vide-greniers dans l'année.

ARTICLE 3 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront aux emplacements qui leur auront été attribués par l'organisateur le matin même.

Les véhicules sont admis sur la place uniquement le temps de l'installation (de 6h à 8h) et au moment du rangement (à partir de 16h).

Dès 8h : Aucun véhicule ne doit être laissé sur les emplacements ou sur la place. Les exposants devront garer leurs véhicules sur les emplacements de stationnement indiqués par l'organisateur.

Aucun départ n'est possible avant 16h30 et les véhicules ne sont autorisés qu'à partir de 16h.

ARTICLE 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

ARTICLE 5 : En cas d'intempéries ou de désistement, **l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.**

Les places non occupées après 8h, ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants.

ARTICLE 6 : Après vérification de l'organisateur, vous aurez l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Pour rappel la vente autorisée pour les particuliers porte sur des objets personnels et usagés, aucune vente de produits maraîchers, d'une seule catégorie de produits ou de nourriture ne sera acceptée.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute marchandise non-conforme (matériel neuf, nourriture...etc).

La vente de denrées alimentaires ainsi que la tenue d'une buvette est entièrement gérée par l'organisateur.

ARTICLE 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants...etc) et d'être à jour dans la cotisation de sa responsabilité civile.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

ARTICLE 8 : Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ de façon à **ne rien laisser sur place**.

Ainsi, les objets qui resteront invendus de l'exposant ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à **ramener les invendus et ses poubelles** pour les mettre en décharge. **Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.**

ARTICLE 9 : La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

ARTICLE 10 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

INSCRIPTION DE L'EXPOSANT

N° carte identité ou carte pro :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

TELEPHONE :

Nombre de mètres linéaires :

Montant à payer :

Mode de paiement :

DATE ET SIGNATURE (précédé de la mention « lu et approuvé ») :